

Tombe de l'âge du Bronze à Enney

Autor(en): **Peissard / Pittard, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annales fribourgeoises**

Band (Jahr): **4 (1916)**

Heft 6

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-817794>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

TOMBE DE L'ÂGE DU BRONZE A ENNEY.

ÉTUDE ARCHÉOLOGIQUE

par M. le prof. PEISSARD,

SUIVIE D'UNE NOTE ANTHROPOLOGIQUE

par M. PITTARD,

professeur à l'Université de Genève.

La découverte d'une tombe de l'âge du bronze est un heureux événement archéologique. Les tombes préhistoriques sont peu nombreuses, précieuses par conséquent par la contribution qu'elles peuvent apporter à la science, contribution d'autant plus importante que les renseignements sont plus sérieux et plus minutieux. Tel n'est pas toujours le cas. Souvent, malheureusement, des ouvriers les découvrent qui, sans se douter de « l'énormité de leur mauvaise action archéologique » les détruisent comme des Vandales, jettent avec dédain le mobilier funéraire qu'ils ont découvert, le donnent en guise de jouet à leurs enfants et le vendent, à l'occasion, pour quelques francs, au premier amateur venu. Ces documents sont alors ou totalement perdus pour la science ou à peu près inutilisables. Chose profondément regrettable ! Le Code civil suisse et notre loi fribourgeoise d'application les protègent désormais. Notre musée cantonal en est le propriétaire légal. Il serait à souhaiter que le futur Code pénal suisse et la loi fribourgeoise qui l'appliquera s'intéressassent aussi à cette question et inscrivissent la déclaration obligatoire par les inventeurs de toute découverte archéologique.

M. Viollier, le sympathique vice-directeur du Musée national et archéologue éminent, a publié une étude fort remarquable intitulée « Essai sur les rites funéraires en Suisse pendant les temps préhistoriques ». Je me permettrai d'en résumer les données générales que comporte notre sujet. Une autre étude du même

auteur : « Quelques sépultures de l'âge du bronze en Suisse », parue dans la *Festschrift* dédié au savant suédois Montélius, à l'occasion de ses soixante-dix ans, nous fournira, de son côté, de précieux renseignements.

Dès le début de la période II du bronze, où vivait sur nos lacs une nombreuse population, dans nos vallées circulaient des groupes de tribus terriennes, dont nous ne connaissons pas les demeures, mais dont nous retrouvons les sépultures semées le long de leurs routes ou groupées près de leurs lieux de halte. Ces tribus étaient d'origines diverses, comme en témoignent les différents types industriels déposés dans les sépultures et les différents rites funéraires en usage. En effet, les sépultures de l'âge du bronze appartiennent à deux rites funéraires bien différents : dans les unes, le mort est inhumé ; dans les autres, il est incinéré.

Les sépultures à inhumation forment deux groupes distincts : l'un, le moins important, est situé à la frontière nord du pays, le long du Rhin entre l'Aar et le lac de Constance ; le second, de beaucoup le plus nombreux, est localisé sur la rive droite du Léman et dans la vallée du Rhône, avec une annexe sur le plateau fribourgeois. Ces tombes sont de deux types différents : dans les unes, le corps est étendu sur le dos, dans les autres, il est replié sur lui-même. Le premier type est de beaucoup le plus fréquent : le mort est déposé dans une simple fosse creusée, le plus souvent, dans un banc de sable. Il repose directement sur le fond de la fosse, et est recouvert de terre prise à la surface ; parfois il est recouvert de dalles ou d'un lit de galets ; d'autres fois, un mur en pierres sèches l'entoure. Le corps est toujours couché sur le dos, très rarement sur le côté. En règle générale, chaque tombe ne renferme qu'un seul mort. Quelquefois, le cadavre inhumé était accompagné de vases remplis de cendres provenant de foyers rituels. Nous ne possédons que des données très vagues sur l'orientation de ces tombes. Il semble cependant que la direction O-E était prédominante ; quelques tombes étaient pourtant orientées N-E. Le mobilier est en général très pauvre et les urnes très rares.

Les tombes dans lesquelles le mort est replié, enfermé dans de petites cistes ou coffrets en pierres dallées, se trouvent sur les bords du Léman et dans la vallée du Rhône.

Les sépultures à incinération sont plus particulièrement nombreuses dans la région N.-E. de la Suisse, dans les vallées du Rhin, de la Thur, de la Toëss, de la Glatt et de la Limmat, toutes rivières affluentes du Rhin ; on trouve encore quelques sépultures isolées sur le Rhin supérieur, le long de la vallée de l'Aar et sur le Rhin, près de Bâle. Il y a enfin un petit groupe de tombes à incinération, dans le Tessin, et un autre, sur les bords du lac Léman.

Les tribus qui incinéraient leurs morts n'apportaient pas seulement avec elles un rite nouveau, mais aussi une forme nouvelle de tombeau, le tumulus ou butte funéraire élevée au-dessus du sol, jusqu'alors inconnu en Suisse. Les tombes souterraines restent cependant les plus nombreuses.

A l'aide de ces notions préliminaires, le lecteur s'intéressera plus aisément à la découverte faite à Enney. A l'Est du village se dresse une petite éminence désignée sous le nom caractéristique : « le Bugnon » et surmontée d'une maison. Le versant Est, formé d'un banc calcaire, fut exploité pendant un certain temps comme carrière de pierres à bâtir. De son côté, la Compagnie des chemins de fer électriques de la Gruyère a creusé, en son milieu, une large et profonde brèche. Le versant Ouest, formé d'alluvions glaciaires, est encore actuellement exploité comme gravière par les copropriétaires, M. Grandjean, greffier de la Justice de Paix de La Roche, et Mme veuve Morand-Thédy, au Bugnon.

Il y a six à sept ans environ, on avait déjà découvert une tombe en cet endroit, mais sans attirer particulièrement l'attention des ouvriers. Ils ne s'occupèrent même pas de s'assurer si la tombe renfermait un mobilier funéraire. De grandes pierres formaient l'encadrement de la sépulture. Ce dernier détail, fortement gravé dans la mémoire du contre-maître, fut cause de la fouille méthodique de la seconde tombe, *absolument intacte*, c'est-à-dire qu'à aucune époque elle n'avait été ouverte. La pioche d'un ouvrier ayant mis à nu quelques pierres paraissant intentionnellement entassées, le contre-maître avertit immédiatement l'archéologue cantonal. Le jeudi, 14 octobre 1915, je me rendis donc à Enney. Les travaux commencèrent vers une heure de l'après-midi. Un fossé fut creusé tout autour de la tombe de façon à la dégager. Ensuite on enleva horizontalement, couche après couche, les cailloux qui couvraient la tombe. Ceux-ci,

fort bien disposés, formaient des lits superposés. Le massif accusait vaguement la forme d'un rectangle, presque d'un carré. Quelques pierres étaient d'une grosseur telle que deux hommes devaient procéder à leur enlèvement. Je fus extrêmement surpris de la quantité de cailloux qui en ont été extraits. Ceux-ci étaient mélangés à de la terre brunâtre provenant de la couche supérieure avoisinante. Cette terre formait un tel contraste avec la couleur grisâtre du sable, qui avait été intentionnellement apporté autour du massif caillouteux, que la ligne de démarcation était parfaitement visible à l'œil le moins prévenu. Enfin, le squelette paraît à une profondeur de deux mètres, et orienté SO-NE. Les os fortement jaunis étaient intacts sauf la poitrine qui, sous un poids

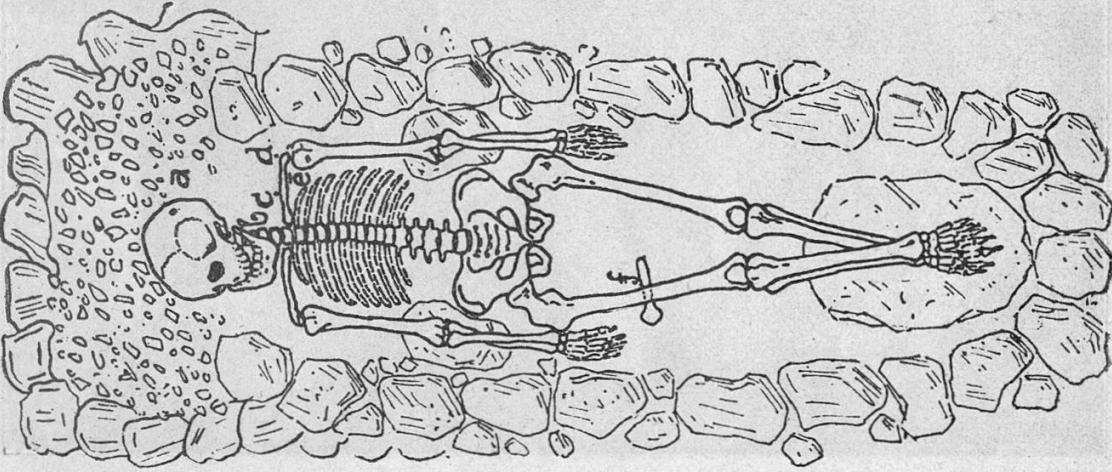


Fig. 1. — Tombe d'Enney. *Le squelette.*

pareil, avait été écrasée. Le corps reposait sur le dos, la tête légèrement inclinée sur l'épaule droite; le maxillaire supérieur brisé était enfoncé dans le maxillaire inférieur. Le poids des pierres et leur mouvement de tassement avait dû provoquer ce déplacement de la tête peu après la mort du sujet, car les épingles du chignon ont laissé leur empreinte oxydée, non point sur l'occiput, mais sur le pariétal droit. Les bras pendaient, allongés le long du corps. Les pieds étaient croisés. Une grosse pierre plate avait été placée sous les coudes et les pieds. (Fig. 1)¹. Autour du corps, un encadrement de gros cailloux formait les parois de la tombe. La tête reposait dans du petit gravier maintenu par la

¹ Ce dessin est dû à l'aimable complaisance de M. E. Latellin, dessinateur à l'Intendance des Bâtimens.

paroi en cailloux. Le corps mesurait 1,80 m. de longueur. Les ossements étaient malheureusement si friables qu'ils se pulvérisaient au simple toucher. La tête cependant put être en partie conservée. (Fig. 2). Le pariétal droit porte un trou rond d'un centimètre de diamètre, fait avec un instrument contordant. Cette blessure avait dû entraîner la mort du su-

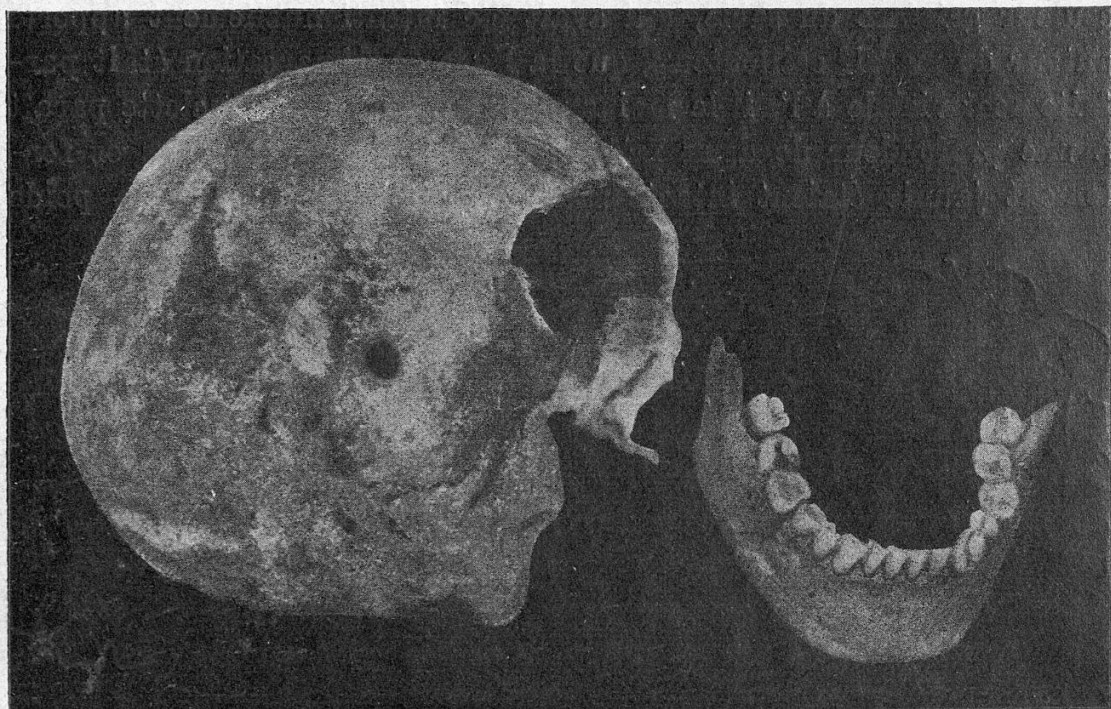


Fig. 2. — Tombe d'Enney. *Le crâne et la mâchoire.*

jet, car, dans l'hypothèse contraire, on remarquerait le travail naturel d'ossification. La mâchoire inférieure mérite une mention spéciale pour son merveilleux état de conservation. La dentition complète ne renferme aucune dent cariée et cependant, d'après le jugement d'un spécialiste dans l'art dentaire, cette personne était âgée de 40 à 45 ans environ.

Cette tombe livra un joli mobilier funéraire, (fig. 3) :

- a) sous le crâne : deux épingles, Nos 1 et 2, posées parallèlement.
- b) sous la nuque : l'épingle N° 3.
- c) sur l'épaule gauche : l'épingle fragmentée, N° 4.
- d) sur la même épaule : un petit tube, N° 5.
- e) au-dessous de la clavicule gauche : le poignard posé verticalement, la pointe tournée vers le bras. Une trace noirâtre, très

distincte, provenait de la décomposition du manche en os. Elle mesurait 0,10 m. environ de longueur sur 0,003 m. de large. Je réussis à en extraire les deux fragments, (fig. Nos 6 et 7).

f) Sous le fémur droit: la hâchette, dont le tranchant était tourné en dehors, (N° 8). En enlevant le fémur, je découvris aussi un filet noirâtre, reste du manche carbonisé. Comme il y avait un peu de boue en cet endroit, il me fut impossible d'en relever les dimensions.

Etudions maintenant les pièces précitées:

1) Les quatre épingles appartiennent à la même famille.

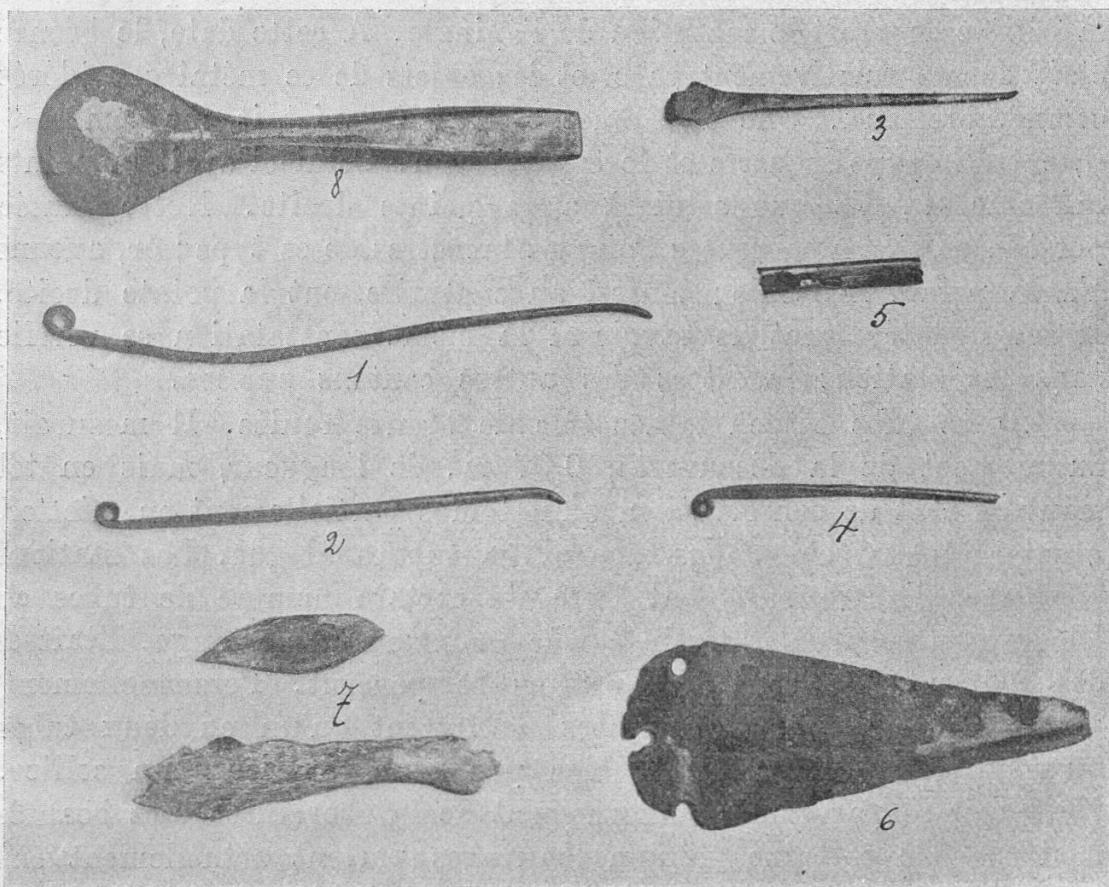


Fig. 3. — Tombe d'Enney. Mobilier funéraire.

Toutes ont l'extrémité infléchie, — sauf une dont la pointe est brisée, — et la tête formée par une volute fermée ou bélière. Il est aisé néanmoins d'y reconnaître trois variétés du même type: les Nos 2 et 4 ont une partie de la tige carrée, alors que le N° 1 l'a torse; au contraire, elle est aplatie dans le N° 3 pour se terminer par un méplat losangique dont la face

antérieure porte encore la trace de filets en relief. Les tombes à inhumation de Strättlingen (Berne) et de Montsalvens (Fribourg) ont livré des épingles analogues. Nos stations lacustres ont fourni, en extraordinaire abondance, ce type d'épingle que nous serions en droit d'appeler classique, si ce terme pouvait s'appliquer à l'époque préhistorique. Parfois même, la bélière porte encore plusieurs anneaux mobiles formant une petite chaînette. Quelques spécimens de nos collections cantonales rentrent dans cette catégorie. L'un d'eux, trouvé dans la station de Corcelettes, a une chaîne composée de huit anneaux, mais, généralement, au lieu d'une chaînette métallique, un simple fil de lin passé dans la bélière assurait le maintien de l'épingle. A cette date, le bronze était encore relativement rare, et les objets de ce métal considérés comme précieux. Une différence essentielle existait, me semble-t-il, entre le type lacustre et le type terrien. Celui-ci avait la pointe infléchie, tandis que celui-là a la pointe droite. Notre musée possède de très nombreuses épingles lacustres de ce type ; or, aucune n'a la pointe infléchie ; toutes, au contraire, ont la pointe droite. Il serait intéressant de savoir si la même constatation se vérifie dans les stations lacustres des autres cantons suisses.

2) Le tube est en mince tôle de bronze roulée. Il mesurait, au moment de la découverte, 0,07 m. de longueur, mais en tel mauvais état de conservation, qu'il tombe partiellement en miettes. Montsalvens a, chez nous, fourni un tube analogue. Les stations lacustres, d'autre part, ont livré un certain nombre de tubes en fil de bronze enroulé, destiné évidemment au même usage. Était-ce des éléments de collier ? Certains le pensent. Personnellement, je ne le crois pas. Nos tombes ne livrent qu'un ou deux tubes au maximum, ce qui serait bien peu pour constituer un collier. Ne serait-ce pas plutôt un ornement de la chevelure ? Les beautés modernes de certaines régions sauvages portent actuellement encore des tubes et autres brimborions enfilés dans des mèches de cheveux.

3) La mignonne hachette spatuliforme à bords droits semble être plutôt un jouet qu'une arme ou un outil. Un bombement de la zone médiane fait prévoir déjà la hache à talon de la période suivante. Elle présente une certaine analogie avec la hache découverte à Villars-sous-Monts, mais notre pièce est à tranchant moins elliptique et d'un galbe moins harmonieux.

4) Le poignard est triangulaire et à nervure médiane irrég-

gulière. Sa base, large, est percée de trois trous de rivets rangés en demi-cercle. L'empreinte du manche en os, dont il a été parlé plus haut, est parfaitement visible sur la lame.

Une belle patine bleuâtre, passablement endommagée, recouvre tous ces objets.

Le mobilier funéraire de la tombe préhistorique d'Enney appartenant à la période II de l'âge du bronze peut se dater, selon la chronologie relative de Montélius, de 1850 à 1550 ans avant Jésus-Christ.

* * *

M. Pittard, professeur d'anthropologie à l'Université de Genève, dont les remarquables travaux sont si connus, a eu l'amabilité d'étudier le crâne trouvé à Enney. Voici le résultat de son examen :

M. N. Peissard, archéologue cantonal de Fribourg, m'a remis, pour en faire l'examen anthropologique, un crâne qu'il a découvert à Enney. La sépulture date de l'âge du bronze. Les documents que nous possédons, en Suisse, sur l'anthropologie de cette période sont encore très peu nombreux. Il importe donc, tout d'abord, de remercier M. Peissard du zèle qu'il a mis à conserver les restes squelettiques rencontrés au cours de ses fouilles.

Malheureusement ces restes sont minimes. Ils se réduisent à un crâne brisé, dont il est cependant possible de dire quelques mots. Toute contribution anatomique destinée à représenter la race qui habitait le canton de Fribourg à l'âge du bronze doit être accueillie, dans l'état actuel de notre documentation, avec reconnaissance. Il faut insister auprès des archéologues, auprès de tous les fouilleurs, pour que soient conservés tous les squelettes que des recherches archéologiques pourraient mettre au jour. Ce sont là les seuls documents qui nous permettront de reconstituer l'état ethnique successif de notre pays dans les périodes préhistoriques.

Cette tête osseuse est, avons-nous dit, en fort mauvais état. Il lui manque toute la partie faciale — exception faite cependant pour une portion importante de la mandibule. Il sera question de celle-ci dans un instant. La capsule crânienne elle-même est très incomplète, surtout dans sa région basale et dans ses parois. Une partie du frontal est brisée : il manque les deux écailles temporales. Les rochers sont présents. La région antérieure de l'occipital est également en très mauvais état.

Ces débris osseux ont vraisemblablement appartenu à un homme. La grosseur des apophyses mastoïdes, le développement des crêtes osseuses de la région de l'inion, la puissance des apophyses orbitaires l'indiquent suffisamment. L'état des sutures montre que l'individu est mort en pleine jeunesse. Toutes les sutures sont encore largement ouvertes, y comprise la portion postérieure de la suture sagittale. En ce point, il existe deux os wormiens de grandes dimensions ; au-dessous d'eux, dans la région lambdoïde, deux autres os wormiens plus petits. La suture occipitale renferme aussi quelques os wormiens.

La partie antérieure droite de l'occipital et la partie postérieure du pariétal droit sont couvertes d'une couche verdâtre telle qu'en présentent les os qui ont été pendant longtemps en contact, dans la terre, avec des objets de cuivre (ou de bronze).

Le maxillaire inférieur est cassé, de chaque côté, à la hauteur des dernières molaires. Cette mâchoire porte seize dents, toutes admirablement conservées. L'usure presque nulle des dents de sagesse montre que la mort est survenue peu de temps après l'évolution complète de ces molaires. Les apophyses geni sont bien apparentes et la région mentonnière est nettement procidente.

Le crâne est fortement développé. Il devait posséder une capacité assez considérable, impossible à évaluer exactement, à cause du mauvais état de conservation de la pièce anatomique. Il sera également impossible de calculer les indices les plus utiles à connaître.

Les diamètres horizontaux ne peuvent être mesurés avec précision. Voici cependant deux chiffres approximatifs :

D. A. P. 182 mm.

D. T. 142 mm.

Le premier de ces chiffres est plus sujet à caution que le second, parce que le frontal est brisé dans sa partie antérieure et qu'en outre, détaché à la suture coronale, il a été, au moment de la restauration, insuffisamment rapproché des pariétaux dans la région proche de la sagittale.

En utilisant les deux chiffres ci-dessus, l'indice céphalique est 78,02. Il indique la mésaticéphalie. Cette forme cranienne se laissait prévoir en « vue supérieure ».

La longueur de la courbe pariétale est de 122 mm. Celle de la courbe occipitale cérébrale de 75 mm. et celle de la courbe occipitale cérébelleuse de 66 mm.

Le pariétal droit de ce crâne présente, un peu au-dessus de l'astérion, un trou d'à peu près un centimètre de diamètre. Cette ouverture, en pleine masse osseuse, est moins considérable dans la partie qui a intéressé la table interne. La table externe montre, sur tout le pourtour de l'ouverture, un léger enlèvement de matière; le trou lui-même est plus grand postérieurement qu'antérieurement. La partie postérieure de cette ouverture présente un léger biseau, comme en montrent les trépanations, mais dans la partie antérieure ce biseau n'existe pas. Cette irrégularité me fait supposer qu'il s'agit d'un coup violent porté avec un instrument pointu qui a traversé le crâne, causant un esquillement de la table interne. Cette blessure crânienne est absolument semblable à celle que cause un coup de pioche dans un crâne au moment d'une fouille par exemple. Mais il me paraît hors de doute que ce traumatisme ne date pas de la découverte de la sépulture.

La preuve de ce que j'avance me paraît facile à fournir; après un lavage minutieux des bords de cette ouverture, un examen attentif a montré que la couleur verdâtre dont il a été question ci-dessus, a pénétré jusque sur le diploé, en contact immédiat avec la table externe.

Mais alors, à quel moment cette blessure a-t-elle été causée? Deux hypothèses peuvent se présenter: 1° L'homme dont j'étudie présentement la tête osseuse a-t-il été enseveli ayant déjà cette ouverture dans son pariétal droit? 2° Ou bien ce crâne a-t-il reçu, à une époque indéterminée, alors qu'il était déjà dans la terre, un coup à l'aide d'un instrument pointu (coup de pioche par exemple)?

Il est impossible de répondre avec une certitude absolue. Cependant, ce qui me ferait croire à la première de ces suppositions, c'est l'observation indiquée ci-dessus que le pourtour du trou, le vague biseau qui existe, est lui-même pénétré de la couleur verte dont il a été question.

Il paraît donc à peu près certain que, lorsque le cadavre dont nous étudions en ce moment-ci les restes crâniens a été placé dans la terre, le pariétal droit avait déjà été atteint par la lésion qui a été décrite.

Peut-être même la mort a-t-elle été déterminée par cette blessure?